

L'équipement des joueurs

Parmi toutes ses prérogatives, l'arbitre est en charge de la sécurité des joueurs et s'il est bien entendu qu'il a la charge du jeu et des contacts qui en dépendent pour asseoir cette notion il doit aussi en amont et au cours du match être vigilant sur l'équipement des joueurs pour leur propre sécurité et celle des autres joueurs.

En outre, la FIFA a aussi mis en place des obligations et directives afin que l'équipement des joueurs respecte certaines règles et éviter ainsi les dérives ou fantaisies qui pourraient apparaître.

Rappel de la loi 4 :

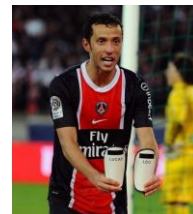
Une priorité : les joueurs ne doivent pas porter d'objets dangereux susceptibles de constituer un danger pour le déroulement du jeu et les autres joueurs.

L'équipement de base de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- *un maillot avec des manches – si le joueur porte un maillot de corps, la couleur des manches de celui-ci doit être de la couleur dominante des manches du maillot ;*
- *un short – si le joueur porte des cuissards ou des collants, ceux-ci doivent être de la même couleur que la couleur dominante du short*
- *des chaussettes – si un ruban adhésif ou matériau similaire est appliqué à l'extérieur, il doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ;*

La Fifa a voulu mettre des freins aux dérives fantaisistes de certains équipementiers et a souhaité que ces limites soient fixées pour éviter des couleurs multiples ou excessives ; cette limitation est aussi importante pour les arbitres et notamment les assistants pour le hors-jeu afin de ne parasiter les jugements lors des duels et les alignements des joueurs.

- *des protège-tibias : ils doivent être entièrement recouverts par les chaussettes, ils doivent être en matière plastique ou autre matière similaire adéquate et doivent offrir un degré de protection raisonnable.*



Là encore les arbitres doivent être vigilants et vérifier que les protèges tibias soient présents ; pour rappel ceux-ci doivent être recouverts par les bas et chacun se rappellera de Laurent Blanc et de sa façon particulière de les porter respectant ainsi la loi 4 !



- *des chaussures*

Rien n'est plus précisé concernant les crampons ; l'arbitre est seul juge pour estimer leur dangerosité sachant que de nos jours les crampons vissés sont de moins en moins nombreux.

Posons-nous quelques questions

Les équipes peuvent-elles jouer avec des couleurs identiques ?

La loi 4 est **formelle** : Les deux équipes doivent porter des couleurs les distinguant l'une de l'autre mais aussi les distinguant de l'arbitre et des arbitres assistants. Chaque gardien de but doit porter des couleurs distinctes de celles portées par les autres joueurs, l'arbitre et les arbitres assistants.

Là encore les multiplicités de couleurs des joueurs et arbitres, des gardiens, et les obligations des sponsors et diffuseurs font que parfois on peut voir des gardiens ayant des couleurs identiques ou proches, des arbitres proches des gardiens ou joueurs. A chaque fois, l'arbitre, dans ces cas doit être encore plus vigilant. Par contre certaines situations ne doivent pas exister comme sur cette photo ou manifestement les 2 équipes jouent avec des couleurs quasi identiques !



Pour info dans les compétitions professionnelles les arbitres sont informés par mail, la semaine du match, des couleurs des équipes pour éviter les situations difficiles à gérer lors du jour du match

Que faire avec les bijoux ?

Les bijoux sont interdits. Il n'y a pas de compromis possible en la matière Par contre en compétitions ligue ou district, les alliances strappées sont permises.

Les arbitres doivent faire preuve de rigueur en la matière car les joueurs ont toujours la nécessité de vouloir garder un bijou interdit sous des prétextes affectifs ou autres .

Quels équipements supplémentaires sont permis ?

Les dispositifs médicaux peuvent être tolérés à condition qu'ils ne présentent pas un danger pour les joueurs (ex: résine rembourrée de coton) et soient accompagnés d'un certificat médical justifiant leur port,

Les équipements tels des gants, ou collants sont permis quand les conditions climatiques le nécessitent,

Les pantalons spéciaux des gardiens sont permis en lieu et place du short,

Les couvre-chefs notamment utilisées par les Féminines sont permis selon la FIFA mais sont interdits en France,

par contre l'équipement de base obligatoire, ou tout sous vêtement, ne doit présenter aucun slogan, inscription ou image à caractère politique, religieux ou personnel sous peine de sanctions par l'organisateur de la compétition ; en fonction des propos le joueur sera averti (propos provocateurs) , ou exclu (racistes ou insultants) voir ne fera que l'objet d'un rapport (message religieux ou politique) ,

Enfin tout joueur dont l'équipement serait maculé de sang doit le changer ou le nettoyer au mieux.

Que faire si le joueur a un équipement non conforme ?

Avant la rencontre le joueur est informé et doit se mettre en conformité,

Pendant la rencontre, l'arbitre ne doit pas stopper la rencontre et doit attendre un arrêt naturel de jeu.

Seul le cas où un joueur poursuit sa course après la perte d'une chaussure doit obliger l'arbitre à stopper le jeu et avertir le joueur pour CAS et reprendre par CFI à l'endroit de la faute.

Un joueur contrevenant à la loi 4 doit sortir pour se mettre en conformité et ne pourra revenir sur le terrain que sur un arrêt de jeu pour que l'arbitre puisse vérifier son équipement.

En France, lorsqu'un 4^{ème} arbitre est présent il peut vérifier l'équipement et l'arbitre peut alors le faire revenir ballon en jeu, cette particularité n'étant pas reprise dans ses textes par la FIFA.

Si un joueur non conforme revient sur le terrain sans autorisation, le jeu doit alors être arrêté sous réserve de l'avantage, le joueur sera averti pour être revenu sans autorisation et le jeu repris par un CFI où se situait le ballon lors de l'arrêt. Un joueur dans cette situation pourrait alors être exclu pour 2 avertissements si lors de son entrée illicité il commettait une faute passible d'un avertissement.

Un cas particulier.....

Un joueur perd sa chaussure dans le jeu et marqueque faire ?

Quand un joueur perd sa chaussure dans le jeu et que dans cette action il marque un but, celui-ci doit être accordé. L'arbitre doit retenir le caractère non intentionnel du geste qui est immédiat et ne relève pas d'une infraction. Bien entendu cette perte de chaussure ne doit pas non plus présenter un obstacle à l'adversaire notamment le goal, car dans ce cas le but serait refusé et le jeu repris par BAT, aucun fait n'étant techniquement sanctionnable.

Cette situation n'étant pas à confondre avec le joueur qui poursuivrait sa course sans chaussures